RÉSOLUTION UIT-R 12-1

Rés. UIT-R 12-1

Manuels et Publications spéciales concernant le développement   
des services de radiocommunication

(1993-2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il y a lieu d'assurer une étroite coopération entre le Secteur des radiocommunications, le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secteur du développement des télécommunications (numéro 79 de la Constitution de l'UIT);

*b)* que les Manuels et les Publications spéciales sur les radiocommunications constituent une documentation technique qui fait autorité et peut directement intéresser les pays en développement,

consciente

*a)* de la nécessité de diffuser les informations rassemblées dans les Manuels et les Publications spéciales le plus largement possible auprès des membres de l'UIT sous forme aisément compréhensible et applicable dans la pratique, notamment dans le cadre de la formation des techniciens et ingénieurs des pays en développement,

décide

1 qu'il convient, lors de la détermination des priorités d'élaboration et de publication des Manuels et Publications spéciales, d'accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement,

invite

1 le Secteur du développement des télécommunications à indiquer les sujets spécifiques qu'il serait le plus utile, s'agissant des pays en développement, de prendre en compte dans la planification des Manuels et des Publications spéciales.